

Lettre d'information relative à l'actualité française et européenne pour la filière équestre.

Le poney-club et centre équestre à la française est un modèle unique au monde. Les cavaliers peuvent pratiquer l'équitation, au sein des structures équestres, à un moindre coût grâce au partage de la cavalerie, des infrastructures et de l'enseignement. Cela a permis à l'équitation en France d'être accessible au plus grand nombre. Cette organisation originale fait de la Fédération Française d'Équitation (FFE) l'une des premières Fédérations Olympiques sportives en France. Elle rassemble plus de 9 500 groupements équestres et 1,5 million de pratiquants dont 80% de cavalières. Au titre de sa délégation de service public délivrée par le Ministère des Sports, la FFE a pour mission de développer les pratiques, les formations et les compétitions sportives équestres. La FFE travaille en étroite collaboration avec ses partenaires européens à travers la Fédération équestre européenne (EEF – European Equestrian Federation) et ses homologues internationaux à travers la Fédération Equestre Internationale (FEI) et la Fédération Internationale de Tourisme Equestre (FITE).

## ÉDITO



©TCA

### L'ANNÉE 2024

aura été marquée par plusieurs événements institutionnels et sportifs majeurs pour les Français.

Sur le plan politique, les résultats des élections du Parlement européen ont bouleversé la situation politique française avec l'annonce de la dissolution de l'Assemblée nationale par le Président de la République Emmanuel Macron, et la suspension de tous les travaux parlementaires des deux chambres. L'instabilité politique régnant en France à l'heure actuelle génère des inquiétudes pour les dirigeants des établissements équestres, en matière économique notamment.

Sur le plan sportif, les Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris ont été une grande réussite. L'équitation et nos cavaliers, portés par les objectifs sportifs d'excellence de la FFE, ont contribué à la belle moisson de médailles de la délégation tricolore. Convaincus que le sport demeure un excellent vecteur de valeur, notamment celles de la République, nous devons nous assurer

que celles transmises lors des Olympiades organisées en France perdurent également et représentent un héritage pérenne pour nos clubs et citoyens.

Enfin, sur le plan législatif, la FFE a porté toute son attention sur les discussions sur le projet de loi de finances pour l'année 2025 et particulièrement pour maintenir le taux de TVA à 5,5% pour les activités équestres, mesure consacrée dans la loi de finances pour l'année 2024.

La vie des fédérations sportives est ponctuée par les jeux olympiques et paralympiques qui ont également une résonance sur leur gouvernance. Après plus de 45 ans d'engagement au service de l'équitation, Serge Lecomte a fait le choix de ne pas se représenter. J'ai l'honneur de lui succéder et j'aurai à cœur, lors de mon mandat, de tout mettre en œuvre pour permettre à ceux qui font l'équitation, d'en vivre mieux, et à notre fédération de poursuivre sa modernisation.

En cette fin d'année, je vous adresse tous mes vœux.

**Frédéric Bouix,**  
**Président de la FFE.**

## JEUX OLYMPIQUES ET PARALYMPIQUES DE PARIS

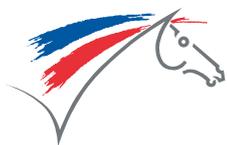
### *Objectifs remplis pour l'équitation*

P our la FFE, comme pour l'ensemble des fédérations nationales olympiques et paralympiques, des objectifs sportifs ambitieux avaient été fixés et des moyens humains et financiers exceptionnels mis en œuvre pour atteindre le meilleur classement. Un renfort de l'équipe d'encadrement a notamment été mis en place avec des entraîneurs, des préparateurs mentaux, et des "emplois SHN" cofinancés par les Comités régionaux d'équitation. Les stages de préparation de l'équipe de France ont également été multipliés et des primes et aides fédérales accordées aux couples sélectionnés. Les deux médailles et excellents

classements obtenus lors des épreuves équestres démontrent l'implication sans faille de toutes les équipes alors mobilisées.

À Versailles, sur un site de compétition hors normes, face au Grand Canal et au Château, les cavaliers et leurs montures ont brillé devant des dizaines de milliers de spectateurs qui les ont portés tout au long des près de trois semaines de compétitions.

*"Le site de compétition à Versailles a véritablement répondu aux exigences du sport de haut niveau et aux enjeux de bien-être des chevaux. La qualité de la prestation délivrée par les équipes de GL events Equestrian Sport*



Emmanuel Macron, Président de la République, Amélie Oudéa-Castéra, ministre des Sports et des Jeux Olympiques et Frédéric Bouix lors des épreuves équestres à Versailles



L'équipe de France de concours complet d'équitation médaillée d'argent aux Jeux Olympiques, lors du tour d'honneur à Versailles

orchestrées par Sylvie Robert, sa Présidente, a été unanimement saluée par l'ensemble des nations présentes." détaille Frédéric Bouix. La très bonne organisation des épreuves équestres a pu être saluée par le Premier ministre Gabriel Attal et Marc Fesneau, alors ministre de l'Agriculture et de l'Alimentation.

Le Président de la République Emmanuel Macron, accompagné de la Ministre Amélie Oudéa-Castéra ont quant à eux rencontré les cavaliers et échangé avec l'ensemble du staff technique de la FFE présent. Ces visites ont également été l'occasion de remercier le Gouvernement pour leur soutien à la filière équestre et de souligner leurs contributions à la réussite des cavaliers. Pour les tricolores, les résultats obtenus sont en effet en phase avec les objectifs.

"Il y a eu des rebondissements, des surprises, des coups d'éclats, mais aussi de la passion, de la solidarité et du respect, en somme tout ce que l'on aime dans le sport. Nos Français ont été à la hauteur de la mission qui leur était confiée par la sélection. Avec deux médailles et des classements encore jamais réalisés dont une sixième place par équipe et un couple en finale individuelle pour le dressage, ainsi que le classement de trois cavaliers en finale individuelle et une cinquième place par équipe en para-dressage, l'équitation française peut être fière de ses représentants. Cela prouve la bonne santé de nos activités, la pertinence de nos circuits de détection et de compétition et la qualité indéniable de notre élevage avec de nombreux chevaux nés en France sur les podiums." conclut Serge Lecomte, président de la FFE.

## NOUVEL ENVIRONNEMENT INSTITUTIONNEL EUROPÉEN

### Élections des députés européens et nouveau mandat de la Commission européenne

L'année 2024 a été marquée par le renouvellement de l'environnement institutionnel européen, non sans avoir des conséquences à l'échelle nationale.

A la suite des élections européennes du 9 juin dernier, les députés européens, nouvellement élus ou réélus, ont fait leur entrée au Parlement européen lors de la session inaugurale, en juillet. Afin de les sensibiliser, la FFE a publié un Livre Blanc reprenant 9 propositions pour soutenir l'équitation, afin que les élus européens disposent d'une connaissance de la filière équine. L'ensemble de ces propositions est à retrouver sur le [lien suivant](#) et le site de la FFE.

Après ces élections, l'agenda européen fut marqué par le renouvellement de la Commission européenne pour cinq ans. La présidente sortante, Ursula von der Leyen, a été reconduite à la tête de la Commission européenne par les députés européens, pour un nouveau mandat. Cavalière émérite et sensible aux sujets de la médiation équine et du bien-être animal, la Présidente von der Leyen a notamment participé, en juin 2023, à la réunion du MEP Horse Group du Parlement européen sur les conditions de détention des équidés dans le cadre d'une révision de la législation européenne sur le bien-être animal.



Les auditions de confirmation des commissaires se sont déroulées du 4 au 12 novembre derniers. A travers leur caractère multisectoriel, les activités équestres sont soumises à de nombreuses législations, aussi bien au niveau national qu'euro-péen, notamment dans le domaine agricole, sportif, touristique et fiscal. La FFE sera donc particulièrement attentive aux travaux menés par la Commission européenne, et notamment ceux des commissaires en charge de l'Agriculture, Christophe Hansen, de la Jeunesse et du Sport, Glenn Micallef, du bien-être animal, Olivér Várhelyi, du Tourisme, Apóstolos Tzitzikós-tas, et de la Résilience en matière d'eau, Jessika Roswall.

Alors que le nouveau Collège est entré en fonction le 1<sup>er</sup> décembre dernier après un vote au Parlement européen lors de la séance plénière du 27 novembre, l'examen des propositions législatives va pouvoir se poursuivre.

En effet, l'examen du dossier portant sur la proposition de règlement relatif à la protection des animaux en cours de transport, dit règlement "Transport", où la prise en considération des particularités des mouvements des équidés est indispensable, va reprendre en commissions AGRI et TRAN. Il en est de même de la modification de la directive "Voyage à forfait" qui doit intégrer, selon la FFE et la Fédération Internationale de Tourisme Équestre (FITE) une exemption en faveur des établissements équestres soumis aux mêmes règles que les grands professionnels du tourisme. Des discussions dans le cadre de la programmation 2028-2034 de la Politique Agricole Commune (PAC) seront également menées au cours des cinq années à venir. Il sera nécessaire d'assurer une application juste et uniforme de cette PAC ainsi que de s'assurer que les établissements équestres puissent bénéficier réellement des aides dans le cadre de la prochaine programmation.

## TAUX RÉDUIT DE TVA POUR LES ACTIVITÉS ÉQUESTRES : UN NOUVEL ACQUIS DÉJÀ MENACÉ LORS DE DÉBATS PARLEMENTAIRES

### *Inquiétude de la filière face aux discussions relatives au PLF 2025*

Comme annoncé dans la précédente [lettre institutionnelle](#), le secteur équestre avait obtenu le retour d'un taux de TVA adapté à leurs activités dans la Loi de finance 2024, après un combat de plus de dix années, et grâce à un soutien large et transpartisan.

Au printemps dernier, la FFE et le GHN (Groupement hippique national) ont poursuivi leurs échanges avec Bercy jusqu'à la publication de l'instruction au BOFIP visant à préciser l'application de cette disposition majeure pour les établissements équestres. Celle-ci a finalement eu lieu le 15 mai 2024<sup>1</sup>, apportant soulagement et sécurité juridique à 6000 établissements équestres.

Or ce dernier n'a finalement été que de courte durée puisqu'un amendement au Projet de loi de Finances 2025 a été déposé, reposant sur des constats erronés et visant à revenir sur cette mesure. La FFE et le GHN se sont alors mobilisés une nouvelle fois auprès des députés pour expliquer la réalité des activités équestres. Ainsi, contrairement aux chiffres avancés dans l'exposé sommaire de cet amendement, ils ont rappelé que l'équitation est pratiquée en France par 1,5 million de cavaliers dont 650 000 licenciés et à 60%, des mineurs. L'activité est par conséquent prise en charge par leur famille. De plus, les diri-

geants des établissements sont des entrepreneurs assujettis à TVA, contrairement à la quasi-majorité des autres activités sportives organisées par des associations. Ils ne recourent pas ou rarement aux financements publics ou aux infrastructures des collectivités. Enfin, ces TPE agricoles doivent faire face à d'importants frais de fonctionnement liés à la présence et aux soins d'animaux. L'adoption d'un tel amendement menaçait les activités des établissements équestres, qu'il s'agisse de la pratique d'une activité physique ou sportive, des activités de tourisme équestre mais aussi des activités de médiation équine (équithérapie...) destinées notamment aux personnes en situation de handicap.

Grâce au soutien des parlementaires et au travail de sensibilisation de la FFE et du GHN, l'amendement a été rejeté en commission des finances de l'Assemblée nationale puis retiré en séance publique. La FFE et le GHN suivent attentivement l'ensemble des débats liés au PLF et resteront mobilisés pour défendre l'intérêt de ces petites entreprises agricoles équestres participant à l'attractivité des territoires grâce aux activités proposées (sport-loisirs, compétition, tourisme, activités de médiation...) induisant un élevage français de qualité et l'entretien des espaces agricoles.

<sup>1</sup> [BOI-TVA-SECT-80-10-30-50](#)



## PREMIÈRE ÉDITION DES JOURNÉES CULTURELLES DE LA FFE

*Mise en lumière des origines de l'équitation et du rôle du cheval comme acteur permanent du changement social*

**S**ous l'impulsion du Président Serge Lecomte, la FFE a accueilli, les 11 et 12 avril 2024 au Parc équestre fédéral situé à Lamotte-Beuvron (41), sa première édition des Journées culturelles. Organisées sous forme d'un colloque par la commission Culture et Patrimoine de la FFE, elles ont retracé les origines de l'équitation, et replacé le cheval comme un acteur permanent du changement social.

*"Une des missions de la FFE est d'œuvrer pour le développement des activités équestres et de la pratique de l'équitation. Nous nous sommes rendus compte que notre histoire a tendance à disparaître des discours des porteurs du développement de l'équitation. Or, le public ne vient pas dans les clubs que pour pratiquer et monter à cheval, mais aussi pour écouter des histoires, apprendre d'où vient cette attirance pour le cheval. Notre souhait est donc d'apporter au milieu équestre, enseignants et cavaliers, un supplément d'informations nécessaire afin de mieux pratiquer et partager notre passion. Nous vous invitons à profiter de cette occasion pour saisir la substance de ces deux jours pour porter tout cela en région et en faire profiter le plus grand nombre",* a déclaré en préambule Serge Lecomte.

La première journée de débats était consacrée au thème *"le cheval, un acteur permanent du changement social"*. Les intervenants se sont alors succédés pour évoquer la relation particulière que les hommes entretiennent avec le cheval, notamment sous le prisme de la cause animale, mais aussi sous celui de la médiation équine. Une dernière intervention a permis ensuite de questionner la place du cheval dans nos sociétés actuelles. La seconde journée s'est déroulée autour du sujet des usages du cheval dans le temps, et



Philippe Emmanuel, député et président du groupe cheval à l'Assemblée nationale, Serge Lecomte, Frédéric Bouix et les intervenants des Journées Culturelles FFE en avril 2024

leurs évolutions. Philippe Emmanuel, alors député de la 10<sup>e</sup> circonscription des Yvelines et président du groupe d'études Cheval à l'Assemblée nationale, a assisté à ces échanges au Parc équestre fédéral : *"Cette relation entre la FFE, le monde du cheval et la représentation nationale est importante. Comme démontré lors de cette matinée, hommes et chevaux partagent une histoire et un destin liés. Députés et sénateurs doivent le comprendre pour faire évoluer la législation et que ce monde puisse continuer à se développer. Le travail que nous avons fait ensemble commence à porter ses fruits, comme le retour d'un taux de TVA réduit à 5.5% qui a redonné, après la crise sanitaire et une période d'inflation compliquée, un peu d'air à notre monde équestre."* A l'occasion de ce déplacement, le député a visité le Parc équestre fédéral, et échangé sur différents axes développés par la FFE en matière de médiation équine et de tourisme équestre.

La richesse des échanges et la qualité des interventions ont été soulignées par l'auditoire, invitant la FFE à réitérer en 2026 la tenue de ces Journées culturelles.

## CHAMPIONNATS DE FRANCE D'ÉQUITATION 2024

*Une édition festive, célébrant les 30 ans du Parc équestre fédéral et les jeux de Paris*

**R**endez-vous incontournable pour les cavaliers, les coachs et les familles, les championnats de France d'Équitation Poneys et Clubs ont rassemblé plus de 14 600 cavaliers, 2100 clubs et 25 000 visiteurs par jour, venus de toute la France, sur 17 jours de compétition. Véritable concrétisation du projet sportif et éducatif des cavaliers, les championnats de France d'équitation ont mis en lumière 15 disciplines différentes sur les 31 organisées par la FFE.

Ainsi, 204 remises de prix ont eu lieu en concours complet et saut d'obstacles, mais aussi en équitation western, equifeel, TREC, travail à pied, attelage, ou encore en tir à l'arc à cheval.

L'édition 2024 était l'occasion de mettre en lumière la réussite du modèle développé par la FFE puisque plusieurs cavaliers sélection-

nés aux jeux de Paris ont débuté la compétition aux championnats de France au Parc équestre fédéral, tels que Simon Delestre (saut d'obstacles), Corentin Pottier (dressage) ou encore Chiara Zenati (para-dressage). Stéphane Landois, sacré vice-champion olympique de concours complet avec ses coéquipiers Nicolas Touzaint et Karim Laghouag, a notamment concouru à poney au Generali Open de France.

Comme chaque année la FFE a accueilli lors de cet événement, plusieurs maires de villes dont les établissements équestres et cavaliers étaient sélectionnés aux championnats, ainsi que Monsieur Eric TOURON, conseiller régional et référent Cheval de la Région Pays de la Loire, qui est venu assister à une journée de compétition. Il a également pu découvrir les nouvelles infrastructures du Parc lors d'une visite et échanger sur les futurs projets.



## SALON DES MAIRES ET DES COLLECTIVITÉS LOCALES 2024

### Rencontre avec les acteurs locaux

Comme chaque année, la FFE était présente au Salon des Maires et des Collectivités Locales qui s'est tenu du 19 au 21 novembre. C'était l'occasion pour les représentants de la FFE d'échanger avec les élus locaux sur les bienfaits de l'équitation pour tous, et présenter l'atout que représentent les 6000 poney-clubs et centres équestres dans la dynamisation des territoires, en tant qu'acteurs d'un sport de pleine nature. De nombreuses questions ont notamment été posées au sujet de la médiation équine qui intéresse particulièrement les collectivités en tant qu'activité pouvant être proposée aux élèves d'une école primaire, comme à des résidents d'EHPAD.

Ce Salon était également l'occasion de rencontrer et remercier les Maires particulièrement engagés au développement des établissements équestres installés sur leurs communes. Afin d'illustrer cette gratitude et remercier l'engagement de ces derniers, des plaques fédérales leur ont été remises.

### Signature d'une convention de partenariat avec le Ministre de la Justice

Lors de ce Salon, Didier Migaud, garde des Sceaux, ministre de la Justice et Serge Lecomte, président de la FFE ont signé une convention pluriannuelle d'objectifs pour les années 2024-2027. Elle vise à recourir aux activités équestres pour des personnes assujetties à des mesures alternatives à l'emprisonnement ou aux poursuites (travail d'intérêt général (TIG) ou travail non rémunéré (TNR)), ainsi qu'à des actions d'inclusion auprès des publics suivis par la direction de la protection judiciaire de la jeunesse (DPJJ) ou celle de l'administration pénitentiaire (DAP).

La relation avec le cheval partenaire non jugeant, et l'ensemble des activités équestres, contribuent à une meilleure connaissance de soi et constituent un vecteur favorisant la socialisation, l'empathie, l'écoute et l'épanouissement personnel. Ce cadre sécurisé permet également d'aborder les questions de respect de

l'autre dans une communication non verbale, de confiance en soi, de développement de ses connaissances, compétences et aptitudes. La démarche Cheval et Diversité, conçue et portée par la FFE, renforce le réseau et accompagne les acteurs dans le développement des offres sécurisées à destination des publics aux besoins spécifiques. À ce titre, cette démarche répond à l'ensemble des objectifs du ministère de la Justice en matière de réinsertion sociale et professionnelle.

La relation entre les services du Ministère de la Justice et la FFE s'inscrit dans la durée puisque dans les années 2000, la DPJJ et la FFE ont conclu des partenariats ayant notamment pour objet la mise en place d'actions de réinsertion à destination des jeunes pris en charge par cette direction, sous la forme d'activités en lien avec le cheval. Par cette nouvelle convention, la FFE et le ministère de la Justice confortent cette volonté de mettre l'accent sur le rôle fondamental que peut jouer le cheval dans les parcours de vie, dès lors qu'ils sont assortis d'un accompagnement par des porteurs de projets.

Retrouvez l'intégralité du Communiqué de presse ici (<https://www.ffe.com/actualites/le-ministere-de-la-justice-et-la-ffe-signent-une-convention-de-partenariat-de-trois-ans>)



Didier Migaud, garde des Sceaux, ministre de la Justice et Serge Lecomte le 20 novembre 2024

## SPORT SANTÉ ET MÉDIATION ÉQUINE

### Stage d'attelage au Parc Équestre fédéral pour la 4<sup>e</sup> promotion des Médiateurs équins

Les seize stagiaires de la nouvelle promotion de la formation Médiateur équin proposée par la FFE étaient au Parc équestre fédéral du 7 au 10 octobre dernier, afin d'appréhender l'utilisation de l'attelage et de la randonnée, dans

la médiation avec les équidés. Pour mener à bien les objectifs pédagogiques définis, ces professionnels d'horizons divers (milieu équestre, sanitaire, social ou médico-social) étaient entourés d'experts des deux disciplines équestres (meneurs internationaux et enseignants d'attelage, enseignant et accompagnateur de tourisme équestre), mais aussi de professionnels du milieu médico-social (psychologue clinicienne et équitérapeute ainsi



que Carole Yvon-Galloux, coordinatrice pédagogique). "L'attelage est un superbe outil dans les différents domaines de la médiation", explique Carole Yvon-Galloux, chargée de missions Cheval et Diversité à la FFE. "En sport-santé, rien que la préparation des chevaux mobilise énormément sans s'en rendre compte, avec la marche, mais aussi en terme musculosquelettique, sur la ceinture scapulaire par exemple. Il y a également une subtilité dans la relation qui est différente quand le cheval est attelé de quand il est monté. L'attelage ou les longues rênes offrent notamment l'opportunité d'expérimenter et affiner sa posture, la juste distance, la finesse de la communication et la mise en mouvement pour un objectif commun. Concernant la randonnée, c'est un véritable outil de groupe. On va notamment travailler sa posture, son rapport aux autres, la négociation, les doutes, la prise de décision, ou venir interroger et renforcer la complémentarité avec le cheval, la confiance en "un autre que soi" et donc, par écho, la confiance en soi. De plus, la nature et sa symbolique sont un levier d'accompagnement en médiation. On retrouve une certaine liberté et on va utiliser de nombreuses métaphores liées à la nature. Nous avons volontairement proposé à chacun de vivre et accueillir les émotions émergentes sachant qu'elles se révèlent être une véritable force sous réserve d'un encadrement adapté."

Tout au long de ces quatre jours de formation, des ateliers théoriques et pratiques ont permis aux stagiaires de mieux appréhender ces disciplines souvent moins connues. Ils ont tous formulé le souhait de pouvoir approfondir l'utilisation des outils présentés et les enseignements tirés.

## Déploiement du programme Equitation Santé dans les Comités régionaux d'équitation

Le 7 octobre dernier, la FFE a organisé la première session de formation de son nouveau Brevet d'encadrement fédéral Sport santé Bien-être. Pensée à destination des professionnels équestres, cette formation a pour but de proposer aux participants de renforcer leurs compétences sur ces sujets de premier ordre, en cohérence avec la Grande cause nationale 2024, et celle de 2025 qui portera sur la santé mentale. Lors de cette première journée, le Docteur Sophie Cha, membre de la commission médicale de la FFE et Mathilde Ribeiro Marcelo, chargée de projet Cheval et Diversité au Comité Régional d'Équitation de Normandie ont animé cette première journée à Caen. Une seconde session s'est déroulée le 4 novembre en collaboration avec le CRE Nouvelle Aquitaine.

## TOURISME ÉQUESTRE

### Rencontres Internationales du Tourisme Équestre 2024

En septembre 2022, la Fédération Internationale de Tourisme Equestre (FITE) organisait les premières Rencontres Internationales du Tourisme Equestre à Silkeborg au Danemark, en amont des Euro'Meet, plus grand rassemblement européen des sports de nature réunissant une vingtaine de participants venus de 9 nations différentes. Cette année, la FITE a renouvelé l'évènement en partenariat avec la FITETREC-ANTE, la fédération italienne de tourisme équestre, membre de la FITE. La deuxième édition de ces Rencontres s'est tenue les 3 et 4 mai 2024, à Rome. Accueillis au sein du Comité Nationale Olympique Italien, cette édition a réuni une trentaine de participants, d'Europe mais aussi au-delà puisque l'Allemagne, le Canada, la Chine, la Côte d'Ivoire, le Danemark, l'Espagne, la France, la Grande-Bretagne, l'Irlande, l'Italie et les Pays-Bas étaient présents.

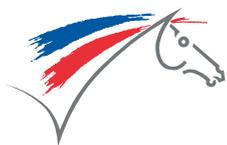
Frédéric Bouix, Président de la FITE, a conclu cette première journée en souhaitant que ces Rencontres profitent à tous les acteurs du tourisme équestre, et en rappelant que les activités de tourisme équestre répondent aux besoins de la société de connexion avec la nature, de culture et d'éducation. Au cœur du siège de l'olympisme italien, il a renouvelé ses vœux pour un tourisme équestre tourné vers l'universalisme, l'Europe et le monde.

Au cours de la seconde journée, les participants ont pu découvrir un centre équestre de tourisme équestre et élevage de chevaux Maremmiens, race utilisée pour l'équitation de tradition italienne des *Butteri*. Lors de ces deux journées, les participants ont eu de riches discussions et échanges, et de nombreuses pistes de collaboration et de développement ont été ouvertes.

La première journée a été consacrée aux partages de projets et d'initiatives de différents pays ainsi qu'à deux tables rondes sur les thèmes "tourisme équestre : animation des territoires et agritourisme" et "parcs et itinéraires : mise en tourisme au national et à l'international".

En cette année olympique, le Président du Comité National Olympique Italien, Giovanni Malagò, a tenu à souligner le lien entre les disciplines olympiques et non olympiques, les valeurs partagées, ainsi que l'important potentiel de croissance du tourisme équestre dans le futur.





FÉDÉRATION FRANÇAISE  
D'ÉQUITATION

# L'ÉQUITATION EN FRANCE ET EN EUROPE

N°18 • Décembre 2024

## RETROUVEZ-NOUS

*Retrouvez la FFE lors des prochains événements :*

- **Cheval Passion à Avignon**  
du 15 au 19 janvier 2025
- **Salon International de l'Agriculture**  
du 22 février au 2 mars 2025 (Paris - Porte de Versailles)
- **Congrès Cheval & Diversité**  
les 3 et 4 avril 2025  
(Parc équestre fédéral - Lamotte Beuvron (41))
- **Jumping International de Bordeaux**  
du 6 au 9 février 2025



©Belga News Agency / Alamy Stock Photo

*[Visionnez le film Au cœur des Jeux, disponible sur Youtube.](#)*

POUR TOUTE INFORMATION

Fédération Française d'Équitation  
Parc Équestre fédéral - 41600 Lamotte Beuvron

**Affaires européennes et institutionnelles**

Catherine Bonnichon - de Rancourt / +33 (0)2 54 94 61 14 / [lettre.institutionnelle@ffe.com](mailto:lettre.institutionnelle@ffe.com)

**Service Communication**

+33 (0)2 54 94 46 74 / [communication@ffe.com](mailto:communication@ffe.com)



FÉDÉRATION FRANÇAISE D'ÉQUITATION - FFE.COM